

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT
PROCÈS-VERBAL**

1^{ère} séance tenue le 24 mai 2018 à 11 h 30
Maison du citoyen, salon Jean-Alie, rez-de-chaussée, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)
M^{me} Véronique Martin – Organisme, communauté économique
M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
M. Benoit Delage – Organisme, environnement
M^{me} Anne Robinson – Organisme, habitation
M. Samy Thomas – Organisme, habitation
M^{me} Sophie Lamothe – Citoyenne
M^{me} Yolaine Ruel – Citoyenne
M. Howard Powles – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique
M^{me} Chantal Marcotte – Directrice, Service de l'environnement
M^{me} Catherine Lorient – Chargée de projet, Service de l'environnement
M. Frédéric Vandal – Coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

Ressource externe

M^{me} Sandrine Poteau – Société de transport de l'Outaouais

Observateur

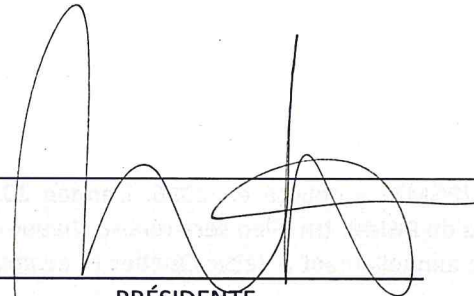
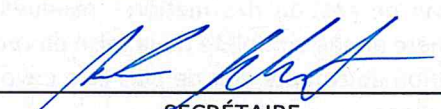
M. Alexandre Séguin – Adjoint politique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 12h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec ajout aux varia de l'initiative d'aménagement éphémère pour l'événement *Park(ing) Day*.

 PRÉSIDENTE	 SÉCRÉTAIRE
---	--

3. Mot de la présidente

La présidente se dit heureuse du début des travaux de la commission. La commission compte cinq élu(e)s au total. Elle devra porter les dossiers de cette commission au conseil.

Elle ajoute qu'énormément de candidatures de qualité ont été reçues. Les membres ont été sélectionnés selon la complémentarité de différents critères d'évaluation, tels le genre, la représentation géographique, l'expérience professionnelle, etc. La présidente se dit très heureuse de la composition de la commission et s'attend à ce que chacun des membres contribue au débat avec courtoisie.

Le mandat de la commission sera déterminé par le conseil. La commission a un pouvoir de recommandation et ne peut se saisir d'enjeux. La présidente peut par contre aller chercher des mandats au conseil, selon les demandes des membres.

On demande aux membres de respecter la confidentialité des documents et des propositions soumises à la commission.

La commission devrait se réunir une fois par deux mois. Les séances auront lieu durant la journée afin de concilier le travail et les activités familiales. La documentation sera généralement envoyée aux membres avant les séances pour qu'ils puissent en prendre connaissance; parfois, la documentation pourrait être remise séance tenante.

Si certains membres veulent saisir la commission de différents enjeux, la présidente demande de lui en faire part au préalable. Elle demeure disponible pour discuter entre les séances.

4. Tour de table

Les personnes présentes à la séance se présentent tour à tour et relatent, brièvement, leurs expériences et leur domaine d'expertise.

5. Mandat de la CDTHE

Un travail commun entre le conseil et l'administration a mené à la création de commissions « parapluies », dont la CDTHE, qui traitent de différents sujets aux enjeux transversaux. Certains thèmes seront intégrés à toutes les réflexions, tels que l'accessibilité universelle, la diversité de la clientèle et la diversité culturelle, le développement durable, etc.

La CDTHE proposera au conseil des orientations sur différentes politiques et stratégies. Les Statuts et règlements pour la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement régissent cette commission.

La présidente peut composer des comités de travail.

La lettre de mandat, qui permettra à la commission de planifier ses travaux, devrait être remise à la présidente sous peu et aura une durée de deux ans.

Si un membre se trouve en conflit d'intérêts directement ou indirectement, il devra se retirer de la délibération et, le cas échéant, du vote.

Les procès-verbaux de cette commission ne sont pas des verbatim.

6. Présentation sur les changements aux collectes municipales de matières résiduelles

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a débuté en 2016. L'année 2017 a été la première année complète de la mise en œuvre du PGMR. Un bilan sera réalisé chaque année. Une reddition de compte doit de plus être envoyée annuellement à Recyc-Québec et au gouvernement du Québec.

Une présentation *PowerPoint*, « Changement aux collectes municipales de matières résiduelles » (disponible en pièce jointe), est présentée. La présentation vise à informer des changements à prévoir au service municipal de collecte des matières résiduelles à compter du 15 juillet 2018, présenter les nouveaux services qui seront déployés cette année et informer des changements à venir pour réduire davantage les déchets.

Par la suite, une seconde présentation *PowerPoint*, « Bilan 2017 du PGMR 2016-2020 », est présentée. Les orientations et objectifs du PGMR 2016-2020 y sont présentés, notamment la diminution des déchets, à terme, de 45 % pour le secteur résidentiel, 50 % pour le secteur industries, commerces et institutions et 55 % pour le secteur de la construction, la rénovation et la démolition.

Les ordures ménagères représentent environ 50 % des matières gérées par la Ville en 2017 et ont augmenté de 0,4 % par rapport à 2013, si l'on ne tient pas compte des déchets créés par les inondations.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La croissance du nombre de ménages contrebalance la baisse des ordures ménagères;
- L'effet de l'économie sur la quantité d'ordures ménagères;
- La possibilité, pour la Ville, d'accorder un contrat de gré à gré à une entreprise qui œuvre en économie sociale;
- La nécessité de produire une campagne de sensibilisation auprès des citoyens pour démontrer les économies qui seront réalisées par la Ville et l'incidence de ces économies sur les taxes municipales;
- La collecte d'encombrants pour les personnes qui n'ont pas la mobilité pour les sortir à l'extérieur ou l'espace pour les garder à l'intérieur;
- La quantité d'ordures ménagères autorisée par rapport au nombre de personnes par ménage;
- La gestion des bacs, de plus en plus nombreux en bordure de route, par la réglementation d'urbanisme; l'aide offerte par le Service de l'environnement pour une meilleure organisation de ces bacs sur les terrains privés;
- La nécessité de rendre l'information accessible dans le site Internet de la Ville aux personnes ayant un handicap visuel;
- Ce que deviendront les bacs verts de 360 litres et la possibilité de fournir un gros bac brun au lieu de plusieurs petits;
- Les déchets laissés sur des terrains vacants en zone agricole; la possibilité d'afficher, aux endroits fréquemment utilisés comme dépôt sauvage, les amendes liées à ce type de délit; de médiatiser ces actions pour décourager les actions similaires;
- Revoir les heures d'ouverture des écocentres;
- Le volume des ordures ménagères des multilogements sera règlementé dans une prochaine phase; pour l'instant, seule la fréquence de la collecte sera réduite.

7. Période de questions des citoyennes et citoyens

Personne ne s'est présentée à la période de questions des citoyennes et citoyens.

8. Proposition du plan de déploiement de l'action 23

Une troisième présentation *PowerPoint*, « Déploiement Action 23. du PGMR 2016-2020 » (également disponible en pièce jointe), est présentée aux membres. L'action 23 consiste en une réduction du volume permis d'ordures ménagères à 120 litres par logis et par collecte, en plus d'incitatifs informationnels, techniques et tarifaires. Les enjeux du déploiement de cette action et les mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables sont discutés par les membres de la commission.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'importance des assemblées de consultation publique comme dispositif de communication;

- La possibilité d'interpeller une firme spécialisée en relations avec les différentes communautés;
- Quelque chose de déterminant doit se passer au moment de la distribution des bacs; explorer la possibilité de s'associer à des groupes communautaires pour faire de la sensibilisation;
- La livraison des bacs s'échelonne sur trois mois;
- Des réserves concernant le lavage des bacs gratuitement deux fois par année pour les multiplex;
- Les raisons qui expliquent la distribution de sacs à la place d'autocollants;
- Ne pas donner de sacs au départ; obliger les gens à se déplacer pour les recevoir gratuitement;
- Les dépliants informatifs qui seront livrés avec les bacs;
- Le CREDDO aurait aimé être sollicité pour l'annonce du PGMR;
- La ligne d'information disponible pour les propriétaires de multilogements;
- L'année à venir sera l'occasion d'analyser l'implantation de PGMR et les enjeux particuliers; la première année sera une année de grâce;
- Des groupes communautaires devront accompagner les groupes plus vulnérables;
- Plus d'information devra être fournie pour statuer sur les consultations à venir;
- L'importance de développer des outils bilingues;
- La possibilité de créer des groupes de discussions avec les éboueurs;
- L'impossibilité de faire une tarification punitive;
- Le rapport sur la revue de bonnes pratiques dans d'autres municipalités.

9. Date de la prochaine séance (21 juin 2018)

La prochaine séance de la CDTHE est fixée au 21 juin 2018.

10. Varia

a) Aménagements éphémères

La Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) utilisera, sur la rue Eddy, une case de stationnement afin d'y installer de petits aménagements éphémères dans le cadre du *Park(ing) Day*. Par cette action, la CDROL souhaiterait inspirer un cadre plus large à l'échelle de la ville.

La présidente mentionne qu'un avis de présentation, afin que la Ville présente également des espaces éphémères, sera amené à la prochaine séance du conseil.

11. Levée de séance

La séance est levée à 14 h 50.

p.j. : Présentations PowerPoint « Changement aux collectes municipales de matières résiduelles » et « Déploiement Action 23. du PGMR 2016-2020 », par le Service de Environnement, 24 mai 2018.